



Comment protégeons-nous nos océans?

Au Canada, nous utilisons ces outils pour aider à maintenir la santé et la productivité de nos océans. Ces outils nous permettent de limiter les activités afin de protéger les aires marines et leurs caractéristiques uniques. Tous les ordres de gouvernement, les groupes autochtones, les secteurs industriels et les collectivités côtières jouent un rôle dans la conservation marine.

Désignées
en vertu de la
Loi sur les
océans



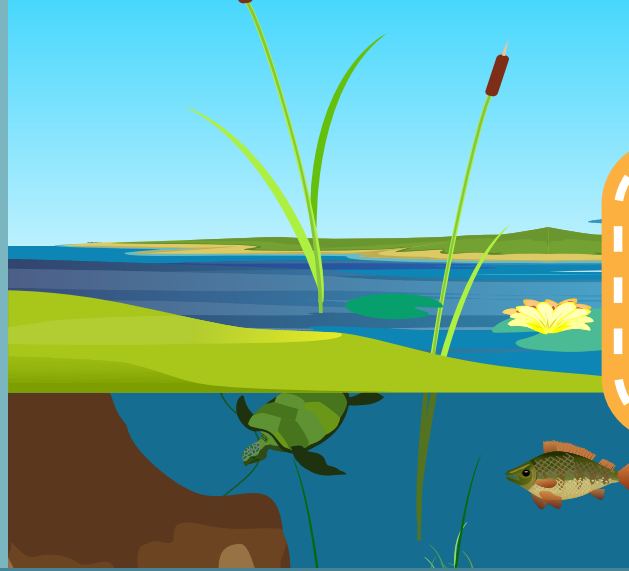
Zones de protection marine (ZPM)

Conserver et protéger les
espèces, les habitats et les
écosystèmes.

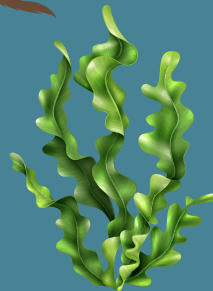
Aires marines nationales de conservation (AMNC)

Protéger et conserver des aires
marines représentatives pour le
plaisir et l'enrichissement des
connaissances de la population.

Protégées
en vertu de la
Loi sur les aires
marines
nationales de
conservation du
Canada



Protégées
en vertu de la
Loi sur les
espèces
sauvages du
Canada



Réserves nationales de faune marine

Protéger les oiseaux
migrateurs, la faune, et leur
habitat.

Refuges marins

Offrir des avantages en matière
de conservation de la
biodiversité aux espèces, à
leurs habitats, et à leurs
écosystèmes. Il s'agit de
fermetures de zones de pêche
établies en vertu de la *Loi sur les*
pêches.

Reconnus
en vertu des *Directives*
relatives aux autres
mesures de conservation
efficaces par zone en
milieu marin du
gouvernement du
Canada